



1. Identification

Nom du produit	MEAN CLEAN
Code du produit	0911
Autres moyens d'identification	MEAN CLEAN 0911
Usage recommandé et restriction d'utilisation	Solvant et diluant.
Fabricant	DISTROCAN INC. 333 ST-HUBERT, LAVAL QUEBEC, H7G2Y5 1-800-619-0916 INFO@DISTROCAN.CA
Numéro de téléphone en cas d'urgence	Centre antipoison du Québec : 1-800-463-5060 (sans frais au QC) Centre Anti-Poison de l'Ontario et du Manitoba : 1-800-268-9017 ou 419-813-5900 BC Drug and Poison Information Centre : 1-800-567-8911 (sans frais en CB) ou contacter directement le Centre Antipoison de la province ou du territoire où vous habitez. CHEMTREC: +1-703-527-3887 / 1-800-424-9300 sur un téléphone portable (pour le transport)

2. Identification des dangers

Résumé	Liquide inflammable. Tenir éloigné des sources de chaleur, des étincelles et des flammes ouvertes. Éviter le contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Ne pas inhaler les vapeurs, brouillards ou aérosols. Ne pas ingérer. En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition cette FDS ou l'étiquette. Porter un appareil de protection des yeux, des gants et autres vêtements de protection qui sont adaptés à la tâche à exécuter et aux risques encourus.
SIMDUT 2015/SGH/OSHA HCS 2012	
  Liquides inflammables (Catégorie 3) Toxicité pour certains organes cibles, expositions répétées (Catégorie 1) Danger par aspiration (Catégorie 1)	
DANGER H226 : Liquide et vapeurs inflammables H372 : Risque avéré d'effets graves pour le système nerveux central à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée par inhalation H304 : Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires P210 : Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'ignition. Ne pas fumer. P240 : Mise à la terre et liaison équipotentielle du récipient et du matériel de réception. P241 : Utiliser du matériel électrique, de ventilation, d'éclairage et de manutention antidéflagrant. P242 : Ne pas utiliser d'outils produisant des étincelles.	

P243 : Prendre des mesures contre les décharges électrostatiques.
P260 : Ne pas respirer les vapeurs, les brouillards et les aérosols.
P264 : Se laver la peau soigneusement après manipulation.
P270 : Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit.
P280 : Porter des gants de protection et un équipement de protection des yeux.
P314 : Consulter un médecin en cas de malaise.
P301+P310+P331 : EN CAS D'INGESTION: Appeler immédiatement un médecin ou un CENTRE ANTIPOISON. NE PAS faire vomir.
P303+P361+P353 : EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux): Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau et du savon ou se doucher.
P370+P378 : En cas d'incendie: Utiliser de la mousse chimique, de la poudre sèche ou du dioxyde de carbone pour l'extinction.
P403+P233+P235 : Stocker dans un endroit bien ventilé. Maintenir le récipient fermé de manière étanche. Tenir au frais.
P405 : Garder sous clef.
P501 : Éliminer le contenu et le conteneur dans une installation d'élimination des déchets agréée.

3. Composition/information sur les composants

Nom chimique	CAS	Teneur en % en masse
Solvant naphta aliphatique, fraction médiane	64742-88-7	80 - 100 %
Note: La plage de concentrations réelle de l'ingrédient est retenue en tant que secret industriel par le fabricant.		

4. Premiers soins

Inhalation	Déplacer la victime à l'air frais. En cas d'arrêt respiratoire, donner la respiration artificielle. En cas de difficultés respiratoires, donner de l'oxygène par une personne qualifiée. Si un problème se développe ou persiste, consulter un médecin.
Voie cutanée	Rincer à grande eau pendant au moins 15 minutes. Retirer les vêtements contaminés et les laver avant de les réutiliser. Éviter de se toucher les yeux avec des parties de corps contaminées. Si un problème se développe ou persiste, consulter un médecin.
Voie oculaire	IMMÉDIATEMENT! Rincer à grande eau. Retirer les lentilles de contact si elles peuvent être facilement enlevées. Rincer à grande eau pendant au moins 15 minutes. Soulever les paupières pour rincer correctement. Si un problème se développe ou persiste, consulter un médecin.
Ingestion	NE PAS FAIRE VOMIR! Si la victime est consciente rincer abondamment la bouche avec de l'eau. Ne rien donner par la bouche à une victime inconsciente ou convulsive. S'il y a vomissement spontané, garder la tête sous le niveau des hanches pour réduire les risques d'aspiration dans les poumons. Consulter un médecin ou un Centre Anti-Poison immédiatement.
Autre	Aucune information disponible.
Symptômes	Le contact prolongé et répété peut causer un assèchement de la peau. L'inhalation des vapeurs peut causer une dépression du système nerveux central, tels que de la somnolence, des maux de tête, des étourdissements, des vertiges, des nausées et de la fatigue. Les signes d'atteinte pulmonaire comprennent une augmentation du taux respiratoire, une accélération du rythme cardiaque et une décoloration bleuâtre de la peau. De plus la toux, la suffocation et un étouffement sont souvent notés au moment de l'aspiration.
Note au médecin	Risque d'absorption par aspiration dans les poumons (ingestion/vomissement). Peut pénétrer dans les poumons et entraîner des lésions. Si on pratique un lavage gastrique, il est recommandé de le faire sous intubation endotrachéale et/ou tube obturateur oesophagien. Lorsqu'on envisage de vider l'estomac, il faut bien peser le danger d'aspiration pulmonaire par rapport à la toxicité. Le traitement doit viser à surveiller les symptômes et l'état clinique du patient.

5. Mesures à prendre en cas d'incendie

Agents extincteurs appropriés	Poudres chimiques sèches, mousse chimique, dioxyde de carbone (CO ₂). Ne pas utiliser de jet d'eau à grand débit.
Dangers spécifiques du produit	Liquide et vapeurs inflammables. Peut être enflammé par la chaleur, une étincelle, une flamme ou de l'électricité statique. Les vapeurs sont plus lourdes que l'air et peuvent voyager jusqu'à une source d'ignition éloignée. Le liquide flottant sur l'eau peut se déplacer vers une source d'ignition et propager un incendie.
Équipements de protection spéciaux	Les pompiers devraient porter un appareil respiratoire autonome à pression positive (masque facial complet). Les vêtements de combat pour incendies peuvent ne pas être efficaces contre les produits chimiques.
Précautions spéciales pour les pompiers	Refroidir les contenants exposés au feu avec de l'eau pulvérisée. Empêcher les eaux de ruissellement issues de la lutte contre l'incendie ou le produit dilué de pénétrer dans les cours d'eau ou les égouts. Le jet d'eau risque de propager davantage le feu.

6. Mesures à prendre en cas de déversement accidentel

Précautions individuelles, équipements de protection et mesures d'urgence	Ne pas toucher au produit répandu. Assurez-vous de porter les équipements de protection individuels mentionnés dans cette fiche.
Précautions relatives à l'environnement	Empêcher l'entrée dans les égouts, les endroits fermés et le rejet dans l'environnement. Pour un déversement important, consulter le Ministère de l'environnement ou les autorités compétentes.
Méthodes et matériaux pour l'isolation et le nettoyage	Retirer les sources d'ignition. Bien aérer l'endroit. Arrêter la fuite si cela est possible de le faire sans risques. Assurez-vous d'avoir un extincteur d'incendie près de vous. Absorber avec une matière inerte (terre, sable, vermiculite) et mettre dans un contenant de récupération approprié. Utiliser des outils anti-étincelles et antistatiques. Éliminer par l'intermédiaire d'une entreprise spécialisée autorisée.

7. Manutention et stockage

Précautions à prendre pour assurer la manutention dans des conditions de sécurité	Tenir éloigné des sources de chaleur, des étincelles et des flammes ouvertes. Utiliser des outils anti-étincelles et antistatiques. Mettre les contenants à la terre (ground) ou à la masse lors des transvasements de grande quantité (20 litres et plus). Éviter l'accumulation d'électricité statique. Utiliser seulement dans un endroit bien ventilé. Éviter le contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Ne pas inhaler les vapeurs, brouillards ou aérosols. Porter un appareil de protection des yeux, des gants et autres vêtements de protection qui sont adaptés à la tâche à exécuter et aux risques encourus. Garder dans le milieu de travail que les quantités nécessaires au travail à réaliser. Garder les contenants bien fermés entre les usages. Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant l'utilisation. Se laver les mains, les avant-bras et le visage à fond après avoir manipulé ce composé et avant de manger, de boire ou de se servir d'articles de toilette. Retirer les vêtements contaminés et les laver avant de les réutiliser.
Stockage dans des conditions de sécurité en tenant compte de toutes incompatibilités éventuelles	Le stockage et la manutention doivent respecter le Code des liquides inflammables et combustibles NFPA 30 et le Code national de prévention des incendies-Canada (CNPI). Conserver le contenant proprement étiqueté bien fermé dans un endroit frais, sec et bien ventilé. Mettre les gros contenants à la terre ou à la masse. Les contenants ayant été ouverts doivent être refermés avec soin et maintenus en position verticale afin d'éviter les fuites. Entreposer à l'écart des matières comburantes et de toute substance incompatible (voir partie 10).
Température de stockage	10 à 30 °C (50 à 86 °F)

8. Contrôles de l'exposition/protection individuelle

Danger immédiat pour la vie ou la santé	Aucune valeur de DIVS n'est rapportée.				
Solvant naphta aliphatique, fraction médiane	VEMP (8h)	200 mg/m ³	ACGIH , BC, ON		
		100 ppm	525 mg/m ³	OSHA	
		400 ppm	1590 mg/m ³	RSST	
Contrôles d'ingénierie appropriés	Prévoir une ventilation mécanique (locale ou générale) suffisante afin de garder les concentrations de vapeurs, de brouillards, d'aérosols ou de poussières sous leurs limites d'exposition respectives.				
Mesures de protection individuelle					
Yeux	S'il y a risque de contact avec les yeux, porter des lunettes anti-éclaboussures. Si des risques respiratoires existent, un masque respiratoire complet peut être requis à la place.				
Mains	Porter en permanence des gants étanches et résistants à ce produit chimique lors de la manipulation. Porter des gants de nitrile ou de néoprène. Avant utilisation, l'usager devra s'assurer de leur étanchéité. Jeter les gants déchirés, perforés ou montrant des signes d'usure. Les gants doivent seulement être portés sur des mains propres. Laver les gants avec de l'eau avant de les enlever. Se laver ensuite les mains et les sécher. Les gants jetables de nitrile peuvent aussi être utilisés. Cependant, jeter les après usage unique.				
Peau	L'équipement de protection individuelle pour le corps doit être adapté à la tâche exécutée et aux risques encourus. Porter des vêtements de travail normaux couvrant les bras et les jambes conformément aux directives de votre employeur. Porter un tablier synthétique ou de Néoprène, au besoin, pour empêcher le contact prolongé ou répété avec la peau. Lors d'un déversement, porter au besoin, une combinaison en polyéthylène synthétique de type Tychem (DuPont) ou une combinaison équivalente destinée à se protéger contre les produits chimiques liquides.				
Voies respiratoires	Si les conditions dans les lieux de travail exigent le port d'un respirateur, il est nécessaire de suivre un programme de protection respiratoire. De plus, les appareils de protection respiratoire (APR) doivent être choisis, ajustés, entretenus et inspectés conformément à la réglementation et aux normes 29 CFR 1910.134 (OSHA), ANSI Z88.2 ou CSA Z 94.11 (Canada) et approuvés par NIOSH/MSHA. En cas de ventilation insuffisante ou dans un endroit bas ou fermé et pour un facteur de protection (FPC) maximum de 10 fois la limite d'exposition, porter un demi-masque avec cartouches pour vapeurs organiques. Pour un FPC maximum de 100 fois la limite d'exposition, porter un masque complet avec cartouches pour vapeurs organiques.				
Pieds	Porter des bottes de caoutchouc lors d'un déversement.				
 Lunettes anti-éclaboussures Gants de nitrile					

9. Propriétés physiques et chimiques

État physique	Liquide	Inflammabilité	Inflammable
Couleur	Clair	Limite d'inflammabilité	0.6 à 6%
Odeur	Légère odeur de pétrole	Point d'éclair	42° C (107.6° F) Tagliabue coupe fermée
Seuil olfactif	N.Dis.	Température d'auto-inflammation	>230° C (446° F)
pH	S.O.	Sensibilité aux charges électrostatiques	Oui

Effets retardés, immédiats et chroniques	Voie oculaire	Peut causer des rougeurs et une légère irritation des yeux. Irritation/corrosion des yeux, Lapin : 0.1 mL non-dilué sur les yeux de lapin. Test de Draize négatif, non irritant. (IUCLID)
	Voie cutanée	Peut causer une légère irritation de la peau. L'exposition prolongée ou répétée peut causer l'assèchement de la peau, le dégraissage et des dermatites. Irritation/corrosion de la peau, Lapin (OCDE 404) : Non irritant (IUCLID).
	Voie respiratoire	L'inhalation excessive est nocive. Une haute concentration peut causer une dépression du système nerveux central caractérisé par des maux de tête, de la somnolence, des étourdissements, des vertiges, des nausées et de la fatigue. La gravité des symptômes peut varier selon les conditions d'exposition. De nombreuses études chez l'homme, en particulier avec des peintres, suggèrent que l'exposition professionnelle à long terme à tous les types de distillats de pétrole (white spirit) provoque une encéphalopathie toxique chronique (effets néfastes sur le système nerveux central).
	Voie orale	Nocif ou mortel en cas d'aspiration dans les poumons (ingestion/vomissement). Peut entraîner une pneumonie chimique et/ou un oedème pulmonaire. Les signes d'atteinte pulmonaire comprennent une augmentation du taux respiratoire, une accélération du rythme cardiaque et une décoloration bleuâtre de la peau. De plus la toux, la suffocation et un étouffement sont souvent notés au moment de l'aspiration.
	Sensibilisation respiratoire ou cutanée	Ce produit n'est pas un sensibilisant cutané ou respiratoire.
	Classification CIRC / NTP	Aucun ingrédient n'est répertorié.
	Cancérogénicité	Non classé comme cancérogène par le CIRC, l'ACGIH, le NTP ou l'OSHA.
	Mutagène	Ce produit n'est pas connu pour causer des effets mutagènes.
	Toxicité sur la reproduction	Ce produit n'est pas connu pour causer des effets sur la reproduction.
	Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique	Aucun organe cible n'a été répertorié.
	Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée	Le système nerveux central.
Effets d'interaction	Aucune information disponible pour ce produit.	
Autres informations	Aucune information supplémentaire.	

12. Données écologiques

Toxicité écologique	P o
Persistance	Contient un ou des ingrédients qui peuvent être persistants dans l'environnement aquatique.
Dégradabilité	La photodégradation indirecte via la réaction avec les radicaux hydroxyles et de l'ozone peut être important dans la dégradation en phase gazeuse pour les hydrocarbures volatilisés dans la troposphère. Cependant, la photodégradation directe ne devrait pas être importante. Le produit est un mélange d'hydrocarbure dont certains ingrédients ne sont pas facilement biodégradables (ligne directrice OECD 301F). Biodégradation (55 à 63% en 28 jours).
Potentiel de bioaccumulation	Contient des composants qui ont le potentiel de bioaccumulation (log K _{ow} de 3,3 à 6). Facteur de bioconcentration (FBC) de 2 à 4,24. (IUCLID)

Mobilité dans le sol	Insoluble dans l'eau Le produit est un mélange d'hydrocarbure dont certains ingrédients peuvent s'évaporer dans l'air alors que d'autres présenteront une mobilité moyenne à faible dans le sol.
Autres effets nocifs	Le produit n'appauvrit pas la couche d'ozone.

13. Données sur l'élimination

Contenant 	Important! Éviter la génération de déchets. Utiliser en entier. NE PAS jeter les résidus dans les égouts ou dans les cours d'eau. Les solvants organiques non utilisés ou usés peuvent être retraités (recyclés) partout où il y a un programme de récupération. Les résidus et les contenants vides doivent être considérés comme des déchets dangereux. Éliminer par l'intermédiaire d'une entreprise spécialisée autorisée. Se conformer à la réglementation municipale, provinciale et fédérale. Si nécessaire, consulter le Ministère de l'environnement ou les autorités compétentes.
---	---

14. Informations relatives au transport

Numéro ONU	UN 1268
Désignation officielle de transport de l'ONU	DISTILLATS DE PÉTROLE, N.S.A.
Dangers environnementaux	Ce produit ne contient pas de polluant marin.
Précautions spéciales pour l'utilisateur	Exemption disponible : Non réglementé selon le RTMD canadien - art. 1.33; Mode de transport : ferroviaire, maritime et routier, applicable pour des envois domestiques canadien. Limites quantitatives : applicable pour petit contenant d'une capacité $\leq$ 450L chacun. Permis requis pour le transport avec des plaques de danger adéquates affichées sur le véhicule.
TMD - Transport des marchandises dangereuses (Canada & US DOT)	
Classe(s) relative(s) au transport	 Classe 3
Groupe d'emballage	III
Guide des mesures d'urgence 2020	<u>128</u>
IMO/IMDG - Transport Maritime International	
Classification	UN 1268. DISTILLATS DE PÉTROLE, N.S.A. Classe 3, GE III. Programmes d'urgence (FS-No) F-E, S-E
IATA - Association Aérienne internationale de Transport	
Classification	UN 1268. DISTILLATS DE PÉTROLE, N.S.A. Classe 3, GE III.
La présente classification relative au transport est fournie à titre de service à la clientèle. Comme expéditeur, VOUS êtes tenu de respecter toutes les lois et tous les règlements applicables au transport, y compris les exigences relatives à la classification et à l'emballage appropriés. De plus, si une exemption domestique existe, il est de la responsabilité de l'expéditeur de définir l'application de celle-ci.	

15. Informations sur la réglementation

CANADA

Nom chimique	CAS	LCPE	LIS	LES	INRP
Solvant naphta aliphatique, fraction médiane	64742-88-7	X	X		X

- LCPE : Substances toxiques au sens de la Loi canadienne sur la protection de l'environnement.

- LIS : Inventaire de la liste intérieure des substances

- LES : Inventaire de la liste extérieure des substances

- INRP : Inventaire national des rejets de polluants du Canada

ÉTATS-UNIS D'AMÉRIQUE

Nom chimique	CAS	TSCA	CER CLA	EPCRA 313	EPCRA 302/304	CAA 112(b) HON	CAA 112(b) HAP	CAA 112(r)	CWA 311	CWA Prio.
Solvant naphta aliphatique, fraction médiane	64742-88-7	X								

- TSCA : Toxic Substance Control Act

- CERCLA : Comprehensive Environmental Response, Compensation, and Liability Act list of hazardous substances

- EPCRA 313 : Emergency Planning and Community Right-to-Know Act, Section 313 Toxic Chemicals

- EPCRA 302/304 : Emergency Planning and Community Right-to-Know Act, Section 302/304 Extremely Hazardous Substances

- CAA 112(b) HON : Clean Air Act - Hazardous Organic National Emission Standard for Hazardous Air Pollutant

- CAA 112(b) HAP : Clean Air Act - Hazardous Air Pollutants lists pollutants

- CAA 112(r) : Clean Air Act - Regulated Chemicals for Accidental Release Prevention

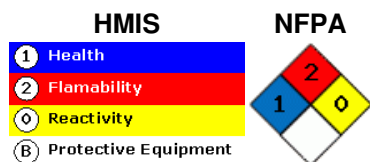
- CWA 311 : Clean Water Act - List of Hazardous Substances

- CWA Priority : Clean Water Act - Priority Pollutant list

Proposition 65 de l'État de la Californie

Aucun ingrédient n'est répertorié.

Autres réglementations



16. Autres informations

Date (AAAA-MM-JJ)	PRODUITS DISTROCAN INC. 2019-04-24
Version	03
Autres informations	RÉFÉRENCES : - Haz-Map, Information on Hazardous Chemicals and Occupational Diseases, https://haz-map.com - Service du répertoire toxicologique de la Commission des normes, de l'équité, de la santé et de la sécurité du travail (CNESST), https://www.cnesst.gouv.qc.ca/fr - European Chemical Agency ECHA, http://echa.europa.eu/fr/information-on-chemicals DATE DE LA PREMIÈRE VERSION DE LA FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ : 2014-11-25. CHANGEMENTS APPORTÉS DANS LA VERSION 02 : sections 1 et 2.

DATE DE LA DEUXIÈME VERSION DE LA FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ :
2017-10-30.
CHANGEMENTS APPORTÉS DANS LA VERSION 03 :
section 3.

ACGIH: American Conference of Governmental Industrial Hygienists
AIHA: American Industrial Hygiene Association
HMIS: Hazardous Materials Identification System
NFPA: National Fire Protection Association
OSHA: Occupational Safety and Health Administration (USA)
NIOSH: National Institute for Occupational Safety and Health
NTP: National Toxicology Program
RSST: Règlement sur la santé et la sécurité du travail (Québec)
CIRC: Centre international de recherche sur le cancer
DIVS: Danger immédiat pour la vie ou la santé
SGH: Système général harmonisé
SIMDUT: Système d'information sur les matières dangereuses utilisées au travail
VECD: Valeur d'exposition de courte durée (15 min)
VEMP: Valeur d'exposition moyenne pondérée

Au meilleur de nos connaissances, les renseignements contenus dans ce document sont exacts. Toutefois, ni Système Préventis, ni le fournisseur susmentionné, ni aucune de ses sociétés ne peuvent être tenus responsables, en tout ou en partie, de l'exactitude ou du caractère exhaustif des renseignements contenus dans ce document. L'utilisateur est en définitive seul responsable de déterminer si le produit convient à l'usage qu'il veut en faire. Tous les matériaux ou produits peuvent présenter certains risques et devraient être utilisés avec prudence. Bien que certains risques soient décrits dans ce document, nous ne pouvons garantir que ce sont les seuls risques qui existent.